



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada



Affaires indiennes
et du Nord Canada

BUREAU RÉGIONAL DU MANITOBA

RAPPORT ANNUEL 2009/2010





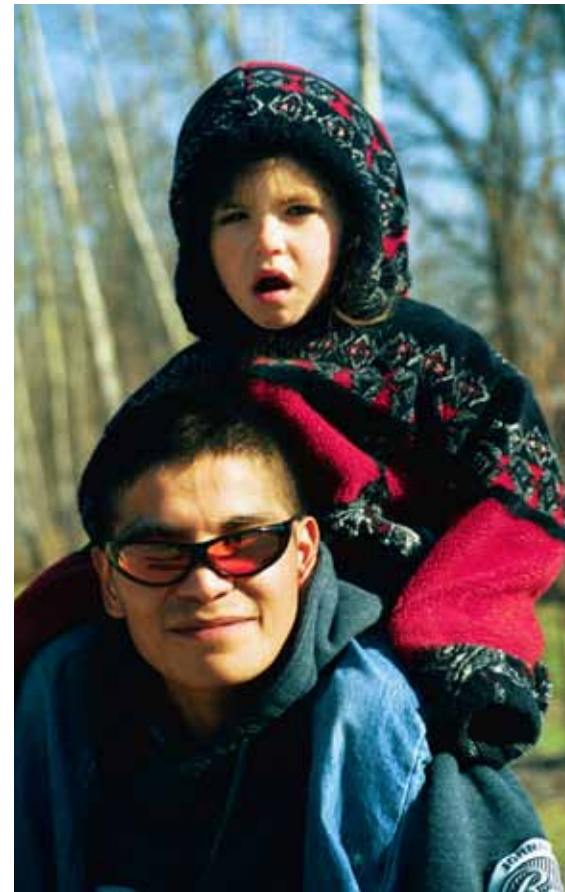
Contenu

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord
canadien et interlocuteur fédéral auprès des
Métis et des Indiens non inscrits
Ottawa, 2010
www.ainc-inac.gc.ca
1 800 567-9604
ATS seulement 1 866 553-0554

QS-N058-000-FF-A1
No de Catalogue R1-35/2010F
ISBN 978-1-100-95381-6

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: Indian and Northern Affairs Canada Manitoba Region - Annual Report 2009/2010



Message de la directrice générale régionale
Vue d'ensemble du bureau régional du Manitoba
d'AINC
Quelques faits
Instantané du bureau régional du Manitoba
Architecture des activités de programmes
Le gouvernement
Les gens
Les terres
L'économie
Programme de développement des entreprises
autochtones
Bureau de l'interlocuteur fédéral
Services internes
Prochaines étapes : « En quête de l'excellence »



À AINC, nous tendons vers un idéal où les collectivités inuites, métisses, nordiques et des Premières nations sont saines, sécuritaires, autosuffisantes et prospères. Nous rêvons d'un Canada où les gens prennent leurs propres décisions, gèrent leurs propres affaires et contribuent largement au bien-être du pays dans son ensemble.



Au cours de l'année 2009-2010, le bureau régional d'AINC au Manitoba est devenu une organisation plus stable et a continué d'établir des relations avec les Premières nations, la province et d'autres partenaires. En juin 2009, j'ai eu le plaisir d'être nommée directrice générale régionale et depuis, j'ai visité 22 collectivités des Premières nations afin d'y rencontrer les habitants et connaître leurs expériences.

La région présente des défis uniques en ce qui a trait à l'éducation, aux soins de santé, aux infrastructures et à d'autres services. J'ai aussi pu me rendre compte des immenses succès obtenus dans les collectivités où les Premières nations prennent les devants afin d'établir des possibilités économiques et s'engagent pleinement dans l'éducation et dans le bien-être de leurs membres.

Le mandat d'AINC au Manitoba est vaste et florissant. Il s'agit d'aider les Autochtones à améliorer leur bien-être social et leur prospérité économique; à constituer des collectivités plus saines et plus durables; et à participer davantage au développement politique, social et économique du Canada, au bénéfice de tous les Canadiens.

Le présent document donne l'occasion de faire part des résultats de nos programmes et services pour l'exercice 2009-2010. Nous pouvons être fiers d'un certain nombre de réalisations dans notre région, y compris le programme d'aménagement de lotissements pour chalets de la Nation crie de Fisher River, le protocole d'entente conclu avec la province au sujet de la gestion des urgences, la lettre d'entente sur l'enseignement conclue avec la province et les Premières nations du Manitoba et le progrès des projets d'infrastructure des écoles de la Première nation de Little Black River, de la Première nation de St. Theresa Point et de la Nation crie opaskwayak. Les travaux menés dans le cadre de ces projets donnent la preuve qu'en collaborant, nous pouvons réaliser de grandes choses.

Je me réjouis donc de continuer de collaborer avec les partenaires, le personnel et les collectivités afin d'atteindre nos objectifs au cours de la prochaine année.

Anna Fontaine
Directrice générale régionale
Bureau régional du Manitoba d'AINC

Vue d'ensemble du bureau régional du Manitoba d'Affaires indiennes et du Nord Canada

Au Manitoba, les programmes et services qu'offre AINC sont administrés par les directions du bureau régional, le Bureau de l'interlocuteur fédéral (BIF) et le Programme de développement des entreprises autochtones (PDEA). Tous les bureaux se trouvent au 365, avenue Hargrave, à Winnipeg.

Les directions du bureau régional sont les suivantes : Services de financement, Gouvernance, Infrastructure et logement, Terres, Peuples et responsabilités fiduciaires, Services ministériels, Ressources humaines, et le Bureau du directeur général régional.

Les directions, de concert avec le BIF et le PDEA, fournissent les programmes et services suivants :

Services de financement

Les Services de financement donnent des fonds afin d'appuyer le fonctionnement des Premières nations, y compris le développement économique, les programmes d'enseignement et les programmes sociaux, sans toutefois s'y limiter.

Ses responsabilités comprennent la cueillette de données ou de propositions sur lesquelles s'appuieront les affectations budgétaires, la préparation des accords de financement pour les bénéficiaires, la vérification du respect des conditions des accords de financement, notamment au moyen d'examens de conformité sur place, la vérification annuelle des comptes et les interventions visant à aider les bénéficiaires à régler les manquements aux accords de financement.

Gouvernance

La Direction de la gouvernance collabore avec les Premières nations et les organismes afin d'appuyer le développement des établissements et de la capacité de gouvernance des Premières nations.

Le Programme de développement professionnel et institutionnel finance des activités qui permettent de répondre aux besoins et d'appuyer les pratiques exemplaires dans le secteur des services publics autochtones, comme les systèmes et structures de gouvernance, le perfectionnement et la formation en gestion, l'orientation et la sensibilisation des collectivités et le soutien consultatif.

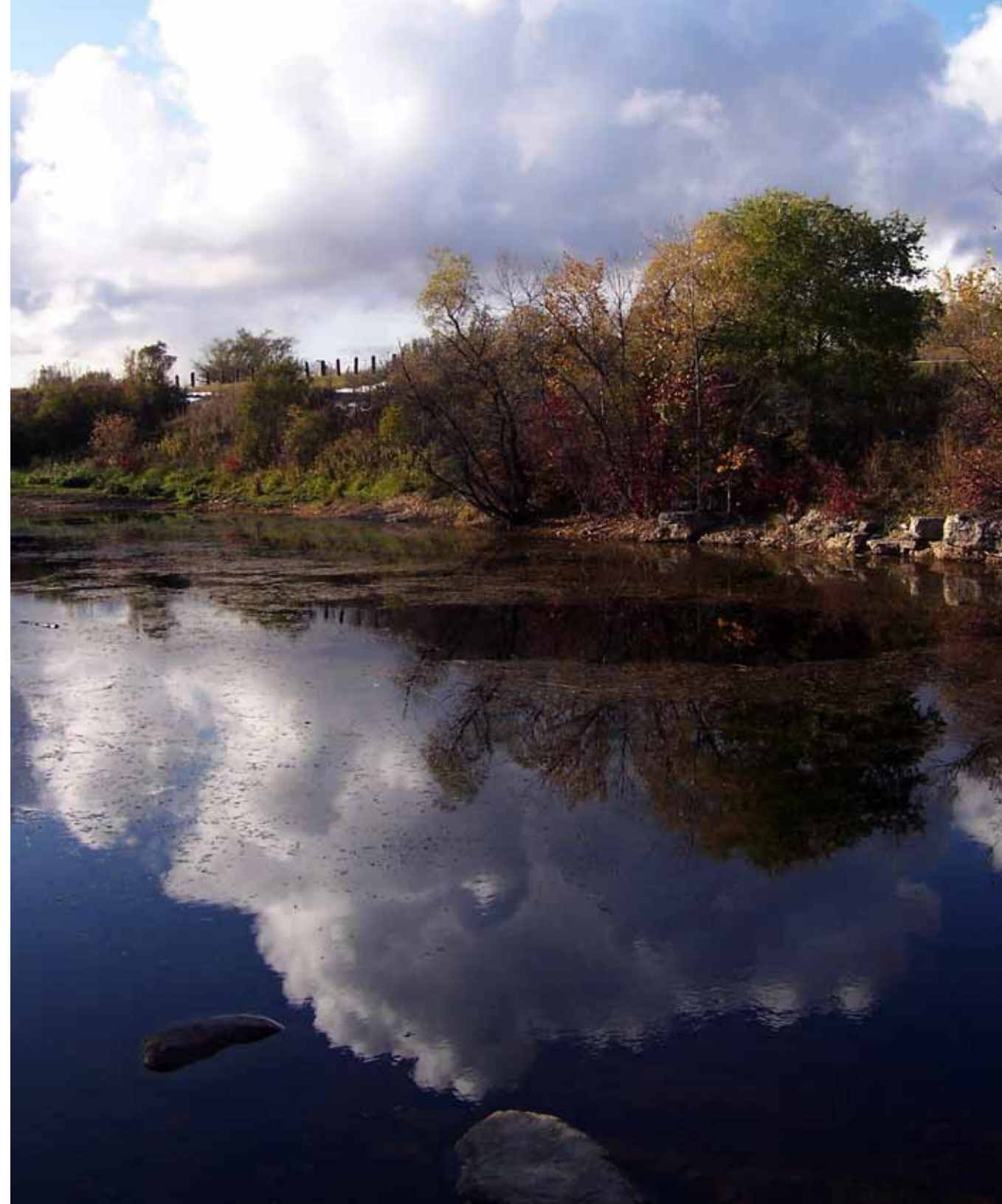
La Sous-section du développement économique de la Direction est responsable du financement versé aux Premières nations pour le développement économique. Cette responsabilité s'exerce aux termes du programme de création de possibilités de développement économique communautaire et du Programme d'opportunités économiques pour les communautés (POEC).

La Direction de la gouvernance fournit également un soutien constant pour la mise sur pied et le fonctionnement d'organismes et d'établissements dans la région du Manitoba, incluant, sans toutefois s'y limiter, les trois organismes provinciaux (Assemblée des chefs du Manitoba, Organisation des chefs du Sud et Manitoba Keewatinowi Okimakanak).

La Direction fournit de plus des fonds à l'Association des agents financiers autochtones et à la Commission des relations découlant des traités du Manitoba pour la mise en œuvre de projets.

Infrastructure et logement

La Direction de l'infrastructure et du logement gère le financement de la construction et de l'entretien des infrastructures sur les réserves comme les bâtiments, les habitations, les réseaux d'aqueducs et d'eaux usées et



les routes.

La Direction exécute le Programme d’immobilisations et d’entretien (PIE). Au moyen de ce programme, AINC aide les Premières nations à acquérir, à construire, à gérer et à entretenir des installations et infrastructures communautaires de base (p. ex., systèmes de protection contre l’incendie et d’électrification, réseaux d’eau et d’égouts, routes, écoles et autres bâtiments publics). Le Ministère offre également des garanties d’emprunt et des subventions pour aider les collectivités et les particuliers à répondre aux besoins en matière de logement dans les réserves.

Pour la Direction, la Sous-section des services d’immobilisation et de logement est celle qui s’occupe de la planification, qui est responsable du développement et de l’établissement des priorités du programme des grands projets d’immobilisations et du plan d’immobilisation régional à long terme, et qui administre les garanties d’emprunt ministérielles pour le logement. La Sous-section des services professionnels et techniques fournit des services-conseils pour différents secteurs de programme d’AINC axés sur le programme des grands projets d’immobilisations.

La Direction gère également le Plan d’action pour l’approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations au Manitoba et les projets de construction financés par le Plan d’action économique du Canada, et coordonne la gestion des urgences sur les réserves avec les Premières nations.

Terres

La Direction des terres est chargée d’aider les Premières nations à répondre à tous leurs besoins en ce qui concerne l’aménagement du territoire sur les terres domaniales. La Direction surveille et autorise la location des terres de la Couronne par les Premières nations à des partenaires commerciaux autres que ceux des Premières nations afin de les aider à utiliser leurs terres et à faire fructifier leurs droits sur les ressources et les minéraux. La Direction maintient des renseignements à jour au sujet de toutes les terres de la Couronne et leur utilisation, et conseille d’autres directions au sujet de projets d’infrastructures qui portent sur les terres de la Couronne.

Elle est également chargée de l’application de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*. Dès qu’une Première nation fonctionne en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, les dispositions de la *Loi sur les Indiens* liées à la gestion des terres ne s’appliquent plus à ses terres de réserve et à ses ressources. Il s’agit là d’une étape importante vers la gestion et le contrôle des terres et des ressources des réserves par les Premières nations.

La Direction est aussi responsable de mettre en œuvre les engagements du gouvernement fédéral en vertu de l’Accord-cadre sur les droits fonciers issus des traités (DFIT). Au Manitoba, la majorité des Premières nations ont reçu la totalité des terres qui leur revenaient en vertu de leur traité. Toutefois, certaines Premières nations font exception. Entre 1994 et 1997, le Canada, le Manitoba et 27 Premières nations du Manitoba se sont entendus sur la meilleure façon de régler les insuffisances au moyen d’accords de règlement sur les DFIT. Aux termes de ces accords, le Canada et le Manitoba se sont engagés à ajouter près de 1,3 million d’acres aux terres des réserves et verseront plus de 74 millions de dollars.

La Direction des terres appuie les Premières nations en ce qui a trait aux ajouts aux réserves. Un ajout à une réserve est une parcelle de terrain que l’on inclut dans l’assise territoriale d’une Première nation. Après l’ajout, le titre juridique est réservé à l’usage et au bénéfice de la bande qui en a fait la demande. La Politique sur les ajouts aux réserves et les nouvelles réserves du gouvernement fédéral prévoit une approche étape par étape pour l’ajout de terres aux réserves.

La Sous-section de la planification et de la gestion environnementale de la Direction collabore avec les

organisations des Premières nations du Manitoba, d’autres ministères fédéraux et provinciaux et des partenaires afin de remédier aux préoccupations et aux problèmes environnementaux. Les principales activités de cette sous-section comprennent la remise en état des sites contaminés, les examens environnementaux des terres visées par des droits fonciers issus des traités, les évaluations environnementales liées aux projets d’immobilisations et aux transactions foncières concernant les terres de réserve, la formation des Premières nations en ce qui a trait à la législation et aux processus environnementaux, et les stratégies de gestion environnementale, comme le système d’enregistrement des réservoirs de stockage de combustible et l’élimination de déchets solides.

Peuples et responsabilités fiduciaires

La Direction des peuples et des responsabilités fiduciaires comprend deux sous-sections : Inscription des Indiens et annuités, et Successions, revenus et administration des bandes.

La Sous-section de l’inscription des Indiens et des annuités fournit des services aux clients relativement à l’inscription des Indiens. Elle est responsable d’émettre des certificats de statut indien, de tenir à jour la base de données du Système d’inscription des Indiens, y compris les statistiques sur la population, et de donner la formation appropriée aux administrateurs du Système d’inscription des Indiens dans les bureaux des Premières nations. Elle doit veiller à la distribution annuelle des annuités à verser aux Indiens ainsi que du matériel de chasse et de pêche comme prévu par les traités numérotés, et doit tenir à jour la base de données du Système des paiements de traités.

La Sous-section des successions, des revenus et de l’administration des bandes contribue au bon déroulement des élections générales des Premières nations en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Elle donne des conseils sur l’élaboration des règlements administratifs des Premières nations, et examine les allégations et les plaintes concernant l’administration des bandes.

La Sous-section des successions, des revenus et de l’administration des bandes peut compter sur les services d’un certain nombre d’agents de succession qui aident à administrer et à examiner les dossiers de succession des membres des Premières nations qui sont décédés et étaient « normalement résidents des réserves » et quelquefois agissent à titre d’administrateurs de dernier recours, quand personne d’autre n’est disponible.

Bureau de l’interlocuteur fédéral

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien exerce aussi les fonctions d’interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits. L’interlocuteur fédéral aide à trouver des façons pratiques d’améliorer les programmes et services fédéraux offerts aux Métis, aux Indiens non inscrits et aux Autochtones vivant en milieu urbain.

Programme de développement des entreprises autochtones

En collaboration avec sa clientèle et ses partenaires, Entreprise autochtone Canada offre toute une gamme de services et de mécanismes de soutien pour favoriser l’essor d’un secteur commercial autochtone vigoureux au Canada.



Quelques faits

Manitoba

Selon le Recensement de 2006, le Manitoba comptait une population totale de 1 133 510 personnes et, de ce total, les Autochtones (qui forment trois groupes : les Indiens ou les Premières nations, les Métis et les Inuits) se chiffraient à 175 395, soit 15,5 %.

Les Premières nations comptaient pour 100 645 personnes, soit 8,9 % de la population du Manitoba. Les Métis comptaient 71 805 personnes, soit 6,3 % de la population du Manitoba, et les Inuits, 560 personnes, soit 0,05 % de la population du Manitoba.

De la population autochtone du Manitoba de 175 395 personnes, 57,4 % étaient membres de Premières nations, 40,9 % étaient des Métis, et 0,3 % étaient des Inuits.

Le plus grand centre urbain du Manitoba

Au Recensement de 2006, Winnipeg comptait une population totale de 686 035 personnes. De ce total, 68 385 ou 10 % se désignaient comme Autochtones.

Le nombre d'Indiens ou de membres des Premières nations se chiffrait à 25 900, soit 3,4 % de la population de Winnipeg. Les Métis comptaient 40 980 personnes, soit 6 % de la population de Winnipeg, et les Inuits,

350, soit 0,05 % de la population de Winnipeg.

Dans le Recensement de 2006, Winnipeg comptait le plus grand nombre d'Autochtones de toutes les régions métropolitaines de recensement.

Edmonton, avec 52 100 habitants, comptait la deuxième plus grande population d'Autochtones, c'est-à-dire 5 % du total. Vancouver compte 40 310 autochtones, ce qui représente 2 % de la population.

D'autres points saillants

Le Manitoba compte 63 Premières nations.

Six des vingt Premières nations les plus peuplées du Canada se trouvent dans cette province.

Parmi la population autochtone du Manitoba, qui compte 175 395 personnes, un nombre important (76 110, soit 43,4 %) avaient moins de 20 ans.

Au Recensement de 2006, le nombre des Indiens ou des membres des Premières nations du Manitoba (100 645) avait augmenté de 24 % de 1996 à 2006.

Le Manitoba compte cinq groupes linguistiques des Premières nations, c'est-à-dire le cri, l'ojibwa, le dakota, l'oji-cri et le dené.

Au Manitoba, Thompson comptait de loin le plus grand nombre de personnes qui se désignaient comme Autochtones dans le Recensement de 2006, c'est-à-dire 36,4 %. Thompson a une population de 13 540; dont 4 930 Autochtones.

Au Recensement de 2006, Portage la Prairie comptait une population totale de 19 875 personnes. De ce total, 4 535 personnes ou 22,8 % s'étaient décrites comme des Autochtones.

Au Recensement de 2006, Brandon avait une population totale de 47 455 personnes. De ce nombre, 4 355 ou 9,2 % avaient indiqué être autochtones.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Note : Certains chiffres et pourcentages ne donnent pas les résultats escomptés en raison de la méthode que Statistique Canada utilise pour les données du recensement, qui sert à protéger la confidentialité des Canadiens.

Pour en savoir plus :

www.statcan.gc.ca.



Instantané du bureau régional du Manitoba

Le bureau régional du Manitoba d'AINC compte environ 220 employés, qui se trouvent tous au 365, rue Hargrave, à Winnipeg (au Manitoba).

Pour l'exercice 2009-2010, le budget total de la région du Manitoba se chiffrait à 932,7 millions de dollars. De ce total, 910,5 millions de dollars (97,6 %) ont été versés directement aux Premières nations et aux organisations des Premières nations au moyen de subventions et de contributions, le coût administratif s'élevant à 22,2 millions de dollars (2,4 %).

L'architecture des activités de programme d'Affaires indiennes et du Nord Canada (voir ci joint) donne un aperçu des cinq principaux secteurs d'activité et des activités connexes du Ministère. Bon nombre de ces secteurs sont gérés par le bureau régional du Manitoba.

Affaires indiennes et du Nord Canada Région du Manitoba, 2009-2010 Dépenses budgétaires – 932,7 millions de dollars

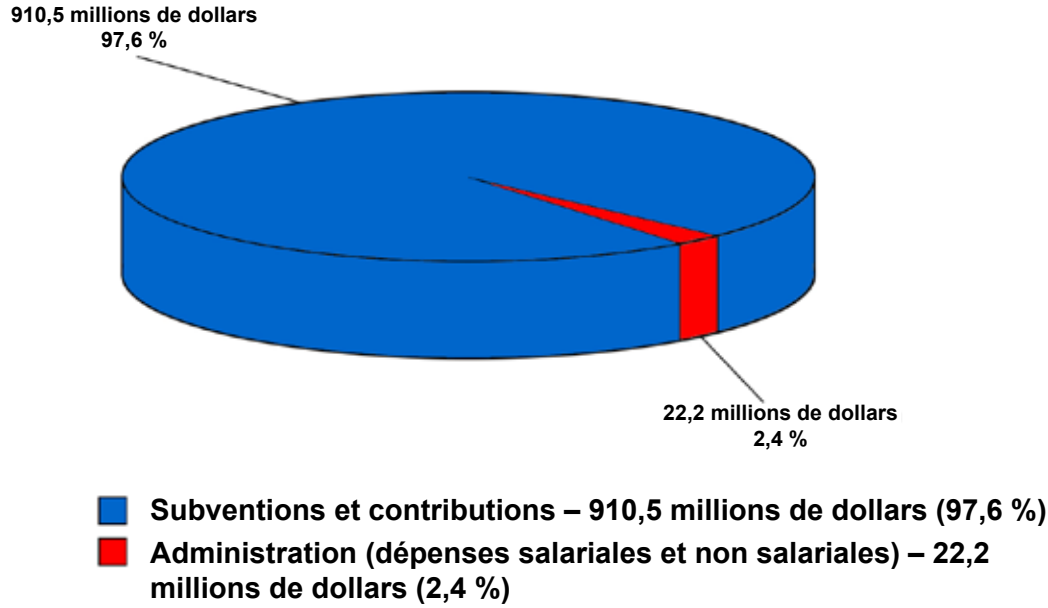


Tableau d'architecture des activités de programmes 2009-2010

Résultats stratégiques				
Le gouvernement	Les gens	Les terres	L'économie	Le Nord
<p><i>Bonne gouvernance, institutions efficaces et relations de coopération pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord</i></p> <p>La gouvernance et les institutions gouvernementales</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux gouvernements • Institutions gouvernementales • Relations financières <p>Les relations de coopération</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Négociation des revendications et de l'autonomie gouvernementale • Commissions d'étude des traités • Tables de discussion sur les traités • Relations avec les Inuits • Consultation et accommodement <p>Le règlement des revendications</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revendications particulières • Revendications spéciales • Revendications globales • Entente concernant les pensionnats autochtones 	<p><i>Bien-être des personnes et des familles au sein des Premières nations et des collectivités inuites</i></p> <p>Education</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement élémentaire et secondaire • Enseignement spécial • Enseignement postsecondaire • Centres d'éducation culturels <p>Le développement social</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide au revenu • Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations • Aide à la vie autonome • Prévention de la violence familiale pour les enfants • Réinvestissement de la Prestation nationale • Initiatives en matière de capacités familiales <p>La gestion des affaires des particuliers</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription et appartenance • Gestion de l'argent des bandes et de celui des particuliers • Gestion fiduciaire • Annuités découlant des traités 	<p><i>Gestion durable des terres, des ressources et de l'environnement des Premières nations et des Inuits</i></p> <p>La certitude en matière de titres fonciers et d'accès aux ressources</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination des droits fonciers des réserves • Transferts des terres visées par les revendications globales • Ajusts aux réserves <p>Une administration fédérale responsable</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des terres et des ressources • Gestion du pétrole et du gaz • Gestion environnementale <p>La gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des terres des Premières nations • Gestion du pétrole et du gaz des Premières nations 	<p><i>Bien-être et prospérité économiques des Premières nations, des Inuits et des Métis</i></p> <p>Développement des entreprises individuelles et communautaires</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises viables • Institutions de financement des entreprises <p>Investissement communautaire</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégies économiques communautaires • Capacité institutionnelle économique communautaire <p>L'infrastructure communautaire</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations publiques • Installations d'enseignement • Logement • Gestion communautaire des infrastructures 	<p><i>Les peuples du Nord sont autonomes, en bonne santé, qualifiés et vivent au sein de collectivités prospères</i></p> <p>La gouvernance dans le Nord</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement politique et Relations gouvernementales • Liaison circumpolaire <p>Des collectivités nordiques en santé</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services hospitaliers et médicaux • Aliments-poste • Connaissance et adaptation <p>Les terres et les ressources du Nord</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites contaminés • Gestion des terres et des ressources • Sciences de l'Arctique <p>L'économie du Nord</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement économique régional • Innovation et partenariats
Activités de programme				
<p>Résultat stratégique</p> <p>Activités de programme</p>	<p>Résultat stratégique</p> <p>Activités de programme</p>	<p>Résultat stratégique</p> <p>Activités de programme</p>	<p>Résultat stratégique</p> <p>Activités de programme</p>	<p>Résultat stratégique</p> <p>Activités de programme</p>
<p>Le Bureau de l'interlocuteur fédéral</p> <p>Bien-être socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain</p> <p>Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain</p> <p>Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits</p> <p>Gestion des droits des Métis</p>				
<p>Services internes</p> <p>Un ministère qui est géré et fonctionne de manière efficace et responsable, de façon à favoriser l'atteinte de ses résultats stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la gouvernance et à la gestion • Services de gestion des ressources • Services de gestion des biers 				

Objectifs et résultats

LE GOUVERNEMENT

Établir des relations et des accords efficaces entre les gouvernements fédéral et provincial et les Premières nations.

Un protocole d'entente sur les services d'urgence pour les Premières nations a été signé en octobre 2009.

Une lettre d'accord sur l'éducation des élèves des Premières nations a été signée en octobre 2009.

Améliorer la gouvernance des Premières nations en appuyant la mise en place de structures et de mécanismes stables et durables.

Grâce au Programme de développement professionnel et institutionnel, 38 projets ont été financés au Manitoba, pour un montant d'environ 1,6 million de dollars. Le Programme renforce la gouvernance des Premières nations grâce au financement des activités reliées à la fonction publique autochtone, dont l'enseignement, le perfectionnement et la formation en gestion, l'orientation et la sensibilisation de la collectivité, le soutien consultatif et le soutien institutionnel.

Régler les revendications et les griefs régionaux pour favoriser les relations et le développement économique.

La Première nation de Peguis a tenu un vote collectif en faveur d'un accord historique avec le gouvernement du Canada visant à régler la revendication relative à la cession de la réserve de St. Peter qui date de 1907. L'accord conclu au montant de 126 millions de dollars est l'un des plus importants de l'histoire canadienne.

La Première nation de Barren Lands et le Canada ont conclu un accord sur le règlement de la revendication particulière relative à la submersion des terres de la réserve de cette Première nation à Brochet, sur les berges du lac Reindeer.

En 2009, le Ministère a nommé un représentant spécial chargé de mener des discussions préliminaires avec les Dénés sayisi au sujet de la revendication portant sur leur réinstallation. En décembre 2009, le représentant spécial a présenté son rapport au ministre.



*Affaires indiennes et du Nord Canada :
Travailler ensemble à faire du Canada un
meilleur endroit pour les Autochtones, les
résidents du Nord et leurs collectivités.*

LES GENS

Cerner et inscrire les personnes admissibles dans le Système d'inscription des Indiens.

Verser les paiements et exécuter les obligations découlant des traités (activités liées aux traités).



Assurer un cadre de vie sécuritaire et stimulant pour les familles et les enfants autochtones.

Établir des partenariats afin de mettre en œuvre une approche axée sur la prévention améliorée.

Au 31 décembre 2009, 133 390 personnes étaient enregistrées dans le Système d'inscription des Indiens, soit une augmentation de 2 825 personnes ou de 2,2 % par rapport à l'année précédente.

On a versé à 57 collectivités des annuités prévues dans les traités.

50 222 personnes ont reçu un total de 518 000 \$, dont 38 070 \$ ont été payés par chèque.

On a célébré avec les quatre Premières nations du lac Island (les Premières nations de St. Theresa Point, de Garden Hill, de Wasagamack et de Red Sucker Lake) le 100^e anniversaire de leur adhésion au traité.

Deux cent cinquante-quatre employés du gouvernement du Canada ont participé au processus de paiement prévu dans les traités.

La totalité des événements demandés par les collectivités a eu lieu.

AINC a continué de financer les organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations (SEFPN) dans le but de fournir, dans les réserves, des services à l'enfance et à la famille qui tiennent compte des réalités culturelles et qui sont raisonnablement comparables à ceux de la province du Manitoba, et dans le but de protéger les enfants des réserves contre la violence et la négligence conformément aux lois et aux normes de programmes de la province.

AINC a continué de collaborer avec la province du Manitoba, les dirigeants des Premières nations et les autorités et organismes de SEFPN pour mettre la dernière



main au cadre régional de prévention et d'intervention rapide pour la prestation des SEFPN dans les réserves.

On a progressé vers l'élaboration d'un cadre commun d'évaluation du risque et d'examen des organismes.

Des réunions ont été organisées avec d'autres bureaux régionaux d'AINC afin d'établir des pratiques exemplaires et d'élaborer un plan stratégique pour la région du Manitoba.

On a approuvé les projets dans le cadre du fonds de réserve des mesures actives pour le Conseil tribal des Moskégon et la Nation crie opaskwayak.

Collaborer avec les Premières nations, d'autres ministères fédéraux et avec la province pour appuyer le passage des bénéficiaires d'aide sociale à la population active.

Collaborer avec les Premières nations et la province du Manitoba afin de mettre en œuvre le principe de Jordan.

La mise en œuvre du principe de Jordan au Manitoba est toujours appuyée par le Manitoba et le Canada. Le premier rapport, qui porte sur le règlement des différends, est presque terminé et sera mis à la disposition des Premières nations.

Principe de Jordan : un principe qui garantit que les soins aux enfants des Premières nations ayant des problèmes de santé se poursuivront sans aucun retard ni interruption, même s'il existe des contentieux entre les gouvernements au sujet de la responsabilité et du paiement des services.

Collaborer avec les Premières nations et la province du Manitoba pour permettre l'octroi de permis qui amélioreront le niveau des soins et la qualité des services dans les foyers de soins personnels des Premières nations.

Collaborer avec les Premières nations et la province afin d'aider les élèves des Premières nations à atteindre un taux d'obtention du diplôme comparable à celui des élèves de la population en général.

Le deuxième rapport, qui traite des services disponibles aux enfants handicapés dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci au Manitoba, comprendra la participation de divers représentants des Premières nations.

Le projet des services spéciaux pour les enfants de la Nation crie de Norway House continue d'assurer les services nécessaires aux enfants handicapés des Premières nations et à leurs familles. Santé Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada collaborent avec divers fournisseurs de soins de santé dans les collectivités dans le but de mettre en œuvre une approche intégrée reliée au modèle de gestion des cas.

Il existe huit foyers de soins personnels des Premières nations dans les réserves du Manitoba. Deux de ces foyers sont détenteurs d'un permis provincial, alors que les six autres s'affairent à répondre aux critères d'octroi de permis provincial. Le groupe de réseautage sur les foyers de soins personnels des Premières nations se réunit avec tous les partenaires fédéraux et provinciaux pertinents chaque mois afin de mettre en commun les renseignements au fur et à mesure qu'ils avancent vers l'obtention d'un permis provincial.

Le 22 octobre, les gouvernements du Canada et du Manitoba ainsi que les Premières nations du Manitoba, représentées par l'Assemblée des chefs du Manitoba, Manitoba Keewatinowi Okimakanak et l'Organisation des chefs du Sud, ont signé une lettre d'accord sur l'éducation en vue de travailler ensemble pour aider les élèves des Premières nations du Manitoba à réaliser leur plein potentiel en matière d'apprentissage.

Au cours de l'exercice 2009-2010, de nouvelles écoles étaient en construction ou ont été achevées dans plusieurs réserves des Premières nations du Manitoba.

- Une nouvelle école est en construction à St. Theresa Point. La contribution d'AINC s'élève à 38 millions de dollars sur trois ans.
- Une nouvelle école secondaire est en cours de construction sur le territoire de la Nation crie





opaskwayak. La contribution d'AINC s'élève à 22,4 millions de dollars. La construction a commencé en septembre 2009 et doit se terminer en janvier 2011.

- Le 21 octobre 2009, la Première nation de Little Black River a célébré l'ouverture d'une nouvelle école. La contribution d'AINC se chiffrait à 14,5 millions de dollars.
- Le projet de construction de l'école de Mosakahiken s'élève à 34 millions de dollars, dont AINC fournit 21,4 millions de dollars. La construction a commencé en janvier 2009 et devrait être terminée d'ici septembre 2010.

Au cours des 5 prochaines années, AINC prévoit accorder environ 70 millions de dollars pour la rénovation, la réparation et la modernisation des écoles de 12 Premières nations.

Programme des partenariats en éducation

Le Programme des partenariats en éducation du bureau régional du Manitoba représente toutes les Premières nations de la province. Résultat direct, une lettre d'accord tripartite a été signée en octobre 2009 par la province du Manitoba, les grands chefs du Manitoba et Affaires indiennes et du Nord Canada.





LES TERRES

Aider les Premières nations à accroître leur assise territoriale de réserve.

La lettre d'accord et le Programme des partenariats en éducation visent à améliorer les résultats de l'éducation dans les domaines suivants : programmes d'apprentissage de la petite enfance axés sur la préparation des enfants à l'école, écoles virtuelles visant à accroître la disponibilité des cours et des options pour les élèves des Premières nations au Manitoba, protocoles visant à appuyer les élèves qui passent des écoles des Premières nations aux écoles provinciales, examen du programme de placement en maison privée.

Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations

Le Centre des ressources éducationnelles des Premières nations du Manitoba a présenté une proposition dans le cadre du Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations au nom du bureau régional du Manitoba d'AINC. La proposition de la région et le plan de travail triennal ont été approuvés, et on leur a attribué un montant d'environ 12,5 millions de dollars. Des 63 Premières nations du Manitoba, 37 (84 % des effectifs scolaires) ont accepté de participer au Programme. Le Programme vise à contribuer à la planification scolaire et à mettre en œuvre des systèmes de mesure du rendement dans les écoles des Premières nations participantes.

Droits fonciers issus de traités

Le 22 août 2009, la région a atteint l'objectif de trois ans visant à convertir 150 000 acres.

Ajouts aux réserves

AINC continue de collaborer avec les Premières nations sur les ajouts aux réserves pour développement économique et a fait des progrès dans les secteurs suivants :

Le 9 septembre 2009, AINC a ajouté 1,29 hectare (3,21 acres) à la réserve de la Nation crie de Fox Lake à Gillam.

Une approbation de principe a été reçue pour l'ajout à la réserve de la Nation nisichawayasihk pour l'hôtel Mystery Lake. Il s'agit de l'un des premiers accords d'ajouts aux réserves à ne pas être fondé sur des terres qui sont dues aux Premières nations en raison de droits fonciers ou de revendications passées.

Aider les Premières nations à assumer le plein contrôle des terres, des ressources et de l'environnement des réserves en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (LGTPN).

Mettre en œuvre le plan triennal de gestion des sites contaminés.

Trois ateliers de définition des enjeux environnementaux ont eu lieu pour la Première nation de Swan Lake et une pour la Première nation de Chemawawin.

La Première nation de Chemawawin a procédé à un référendum dans le but de ratifier son code foncier. On s'attend à ce que la première nation de Swan Lake tienne son scrutin référendaire d'ici l'été 2010. Un vote réussi permettra aux Premières nations de devenir des Premières nations régies par la LGTPN.

Les phases II et III des évaluations environnementales de sites sont achevées pour la Nation crie opaskwayak.

Les travaux sur le terrain de la phase II des évaluations environnementales de sites se sont terminés pour le chemin de fer de la Première nation de Swan Lake.

La Nation crie opaskwayak demeure la seule Première nation à fonctionner en vertu de la LGTPN au Manitoba. Elle fait d'excellents progrès et est en mesure de passer à la prochaine phase de développement de son accord sur la gestion environnementale.

La région du Manitoba respecte pleinement ses échéances pour la mise en œuvre du plan triennal de gestion des sites contaminés.

Treize des quinze évaluations environnementales prioritaires sont terminées et dix sept projets de remise en état ont été désignés.

On a achevé 8 des 15 (53,3 %) projets de remise en état, et l'exploitation agricole des terres doit commencer.

On a acheté 77 réservoirs de carburant pour 7 Premières nations du Manitoba au prix total de 4,4 millions de dollars. Ils seront installés en 2010 2011.

La totalité de l'inventaire des réservoirs de carburant est terminée.

La totalité de l'inventaire des sites d'enfouissement des déchets est terminée et les rapports finaux sont attendus en

mars 2010.

Un contrat a été attribué pour l'examen et la révision du plan triennal de gestion des sites contaminés du bureau régional du Manitoba.

Améliorer et protéger la santé et la sécurité des membres des Premières nations et l'intégrité environnementale des terres de réserve.

Cent trois évaluations environnementales ont été réalisées.

Les travaux sur le terrain pour 56 évaluations environnementales de sites sont aussi terminés.

Aider les Premières nations à élaborer des plans de gestion et d'état de préparation en cas d'urgence et à intervenir face aux urgences.

Sept conseils tribaux ont tenu des ateliers sur le Fonds pour la protection de l'environnement des terres, auxquels ont participé 63 représentants de Premières nations.

Deux ateliers du Programme d'apprentissage en environnement ont été donnés au personnel régional en 2009-2010.

Un atelier sur le traitement des déversements de combustible a été donné pour 15 Premières nations du Nord du Manitoba.

Protocole d'entente

En octobre 2009, le gouvernement du Canada et la province du Manitoba ont signé un protocole d'entente dans lequel on décrit un accord de principe demandant à l'organisation des secours d'urgence du Manitoba de fournir, au nom d'AINC, des services aux collectivités des Premières Nations qui se trouvent à l'intérieur des frontières provinciales.

AINC collabore avec tous les partenaires, y compris les Premières nations et l'Association des pompiers autochtones du Manitoba. On prévoit que l'accord susmentionné sera mis en œuvre à l'automne 2010.

Plans d'urgence

Soixante-et-une des soixante-trois Premières nations ont préparé un plan d'urgence.

Planification en cas de pandémie

La grippe H1N1 a donné lieu à des activités de planification et de coordination auxquelles se sont prêtées les Premières nations de la province. AINC et Santé Canada ont fourni du financement pour des ateliers de formation sur la pandémie, qui ont permis de fournir des renseignements sur la gestion d'urgence et l'état de préparation à la pandémie pour les coordonnateurs communautaires de la pandémie désignés par les chefs et les conseils.

Intervention en cas d'inondation

Les inondations du printemps 2009 ont touché 8 Premières nations, ce qui a nécessité l'évacuation d'environ 1 200 résidents et a causé des dommages à plus de 300 habitations. AINC a collaboré avec les collectivités et d'autres partenaires afin de soutenir les efforts de reprise.

Les inondations d'été ont touché trois Premières nations et AINC a collaboré avec celles-ci afin de coordonner l'intervention et l'aide à la reprise.

L'ÉCONOMIE

Procéder à des investissements dans les collectivités des Premières Nations dans le but d'améliorer les occasions économiques et les possibilités d'emploi.

En juin 2009, les employés de la Direction de la gouvernance et de la Sous-section du développement économique se sont réunis avec le Comité consultatif du développement économique du Manitoba (CCDEM) pour une séance de deux jours, dans le but d'établir les priorités du financement du Programme d'opportunités économiques pour les communautés (POEC) de 2009-2010.

Durant l'exercice 2009-2010, AINC a continué de collaborer avec le CCDEM sur le processus de recommandation et, par la suite, 35 des 114 propositions présentées ont été approuvées.

Dans le cadre du POEC, 35 projets ont été financés pour un montant total d'environ 1,6 million de dollars.

L'un de ces projets vise l'aménagement de lotissements pour chalets sur les terrains de la Nation crie de Fisher River. AINC verse environ 992 000 \$ sur deux ans pour ce lotissement, qui permettra de créer de nouvelles occasions économiques et des emplois pour la collectivité. Les gouvernements fédéral et provincial travaillent à ce projet en



partenariat avec la Première nation. On prévoit aménager 88 lotissements pour chalets sur une propriété le long de la rive ouest du lac Winnipeg.

Faire en sorte que les collectivités des Premières Nations ont accès à des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

La construction touchant le réseau de bassin d'épuration de la Première nation pinaymootang a pris fin en 2009-2010.

La construction a pris fin en 2009-2010 sur le réseau d'aqueducs et d'égouts de la Première nation de Fisher River, du montant de 14,4 millions de dollars.

On a effectué pour 1,3 million de dollars de travaux pour le remplacement des conduites d'égout de la Première nation de York Factory.

On s'attend à ce que la construction débute au printemps 2010 pour le projet d'aqueduc et d'égout d'une valeur d'environ 6,8 millions de dollars pour la Nation crie nisichawayasihk.

Au printemps 2010, la construction doit commencer sur le projet d'usine de traitement des eaux de la Première nation de Red Sucker Lake de 6,2 millions de dollars.

On prévoit le début de la construction au printemps 2010 sur le nouveau bassin de stabilisation des eaux usées de la Nation crie de Norway House. L'installation d'une valeur d'environ 13,5 millions de dollars devrait être achevée au plus tard en mars 2011.

On prévoit que les travaux de construction pour des améliorations à l'expansion de l'usine de traitement des eaux de War Lake, du montant d'environ 4,8 millions de dollars, commenceront au printemps 2010, le tout devant se terminer au plus tard en mars 2011.

Veiller à ce que les collectivités des Premières Nations aient accès à des logements.

Les garanties d'emprunt ministérielles sont une nécessité fondamentale pour garantir la plupart des prêts hypothécaires dans les réserves. Le fait que la Couronne soit propriétaire des terres des Premières nations rend difficile l'obtention de prêts hypothécaires ou de fonds destinés à la construction de logements pour les membres des collectivités. C'est pourquoi les institutions financières privées ne peuvent accorder de prêts au logement sous forme d'hypothèques conventionnelles dans les réserves.

Faire en sorte que les Premières nations ont la capacité de gérer les infrastructures.

Les investissements dans les logements des Premières nations du Manitoba en vertu du Plan d'action économique du Canada doivent se chiffrer à 14 millions de dollars pour 2009-2010 (et 14 millions de dollars pour 2010-2011). Cela ne comprend pas les investissements prévus par la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans le cadre du Plan.

En 2009-2010, la région du Manitoba a fourni des garanties d'emprunt ministérielles de plus de 22 millions de dollars, pour 143 nouvelles habitations.

Par ailleurs, la région a fourni des garanties d'emprunt ministérielles de plus de 9 millions de dollars pour 64 habitations construites à l'aide du financement de 2009-2010 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement provenant du Plan d'action économique du Canada. Le bureau régional du Manitoba a également versé 675 000 \$ pour la viabilisation des terrains de certaines de ces habitations.

Le Programme de formation sur le traitement de l'eau potable et des eaux usées des Premières nations du Manitoba compte sept instructeurs accrédités à temps plein qui fournissent un soutien technique 24 heures sur 24, 365 jours par année et une formation pratique sur place pour tous les opérateurs d'installations d'eau potable et d'eaux usées des Premières nations du Manitoba.

Environ 80 opérateurs d'installations d'eau potable et d'eaux usées des Premières nations participent à la formation chaque année.

Le Programme de formation sur le traitement de l'eau potable et des eaux usées des Premières nations du Manitoba (anciennement appelé Programme de formation itinérante) envoie des formateurs accrédités aux Premières nations pour offrir une formation pratique et un soutien technique aux opérateurs locaux sur leur propre système, pour qu'ils soient en mesure de maintenir et mettre à niveau leurs compétences et de faire fonctionner les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de la collectivité.





PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

Augmenter le nombre d'entreprises canadiennes viables détenues et gérées par des Autochtones au Canada et offrir à ceux-ci un milieu d'affaires favorable dans toutes les régions du Canada.

En 2009-2010, le Programme de développement des entreprises autochtones (PDEA) a versé plus de 3,4 millions de dollars à l'appui de 78 entreprises autochtones au Manitoba.

Ranch Hand Headquarters

L'entrepreneure métisse Dawn Rae Gray a fait de sa passion et de son style de vie sur le ranch une entreprise durable avec l'aide d'une contribution non remboursable du Programme de développement des entreprises autochtones.

« Cela a rendu le tout possible. J'ai été en mesure de vraiment démarrer mon affaire », affirme Mme Gray au sujet de cette contribution.

Installée sur ses terres à Lake Francis, au cœur de la région des lacs du Manitoba, Mme Gray a mis un peu de tout dans son entreprise. Elle a ouvert une boutique de harnais et de vêtements, où elle vend tout ce qu'il faut, de la paire de jeans préférée du cavalier jusqu'aux outils nécessaires pour le commerce chevalin. Elle garde et entraîne

également des chevaux, organise des leçons pour équipe de capture au lasso et de course en baril ainsi que des compétitions de fin de semaine et offre des promenades saisonnières en chariot et en traîneau. Le dernier été a été si occupé qu'elle a embauché un jeune Métis de la région afin de l'aider.

Elle a remporté un succès énorme lors de sa première année en affaires (elle a lancé son entreprise en juillet 2009). « Comme le propriétaire de notre boutique locale de harnais devait prendre sa retraite, je me suis dit qu'il s'agissait de la parfaite occasion de démarrer ma propre boutique », a-t-elle affirmé. « Grâce au PDEA, j'aime ce que je fais parce que je fais ce que j'aime ».

OB1 Contracting

OB1 Contracting a vu le jour en mai 2009 grâce à une contribution non remboursable de 46 750 \$ du Programme de développement des entreprises autochtones. L'entrepreneur autochtone Michael O'Brien a démarré son entreprise pour s'occuper de construction commerciale et résidentielle, d'aménagement paysager, d'installation des réseaux d'égouts et d'aqueducs, de services de véhicule bobcat, de travaux de bétonnage et de réparation et remplissage de défauts d'asphalte dans la région de Winnipeg et les environs.

« J'ai toujours voulu être mon propre patron, et je ne souhaite pas être assis derrière un bureau », affirme Michael. Compte tenu de ses années d'expérience, le lancement sa propre entreprise était la prochaine étape logique.

Et l'entreprise prospère. Au cours de sa première saison, lui et ses deux employés à temps plein ont terminé plus de 50 projets entre mai et novembre. « Ça a dépassé toutes mes attentes pour la première année », a-t-il affirmé.

OB1 prévoit également profiter de la météo de Winnipeg et se lancer dans l'enlèvement de la neige l'hiver prochain.

Des Autochtones urbains autonomes qui participent à l'économie à la suite de l'accroissement du nombre de partenariats engagés.

On obtient des résultats par la participation des partenaires qui procèdent au développement permanent de stratégies locales. Grâce aux conseils de comités directeurs des collectivités et du gouvernement à Thompson et à Winnipeg, plus de 1,5 million de dollars ont été investis dans les projets visant la mise en œuvre de ces stratégies, qui doivent accroître la participation des Autochtones vivant en milieu urbain à l'économie. Face à un investissement total de 3 millions de dollars dans les projets, chaque dollar est valorisé par un rapport 1 : 2.

À Winnipeg, les priorités étaient axées sur l'élaboration d'une stratégie culturelle visant à évaluer les conséquences de la toxicomanie sur les familles en santé. La collectivité de Thompson a surtout insisté sur la nécessité d'appuyer les succès académiques et économiques par des moyens telle qu'une stratégie d'aide à l'enfance et à la famille, qui a stimulé l'entrepreneuriat local et amélioré l'accès aux garderies.



Programme de développement du leadership culturel, économique, politique et social chez les jeunes

Le programme de développement du leadership CEPS chez les jeunes enseigne aux élèves à acquérir les compétences dans quatre secteurs majeurs du leadership autochtone de l'avenir : la culture, l'économie, la politique et le secteur social.

La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain de Thompson finance le programme, avec des contributions en nature de Manitoba Keewatinowi Okimakanak et du Secrétariat à la jeunesse de l'Assemblée des chefs du Manitoba. Le projet a cinq objectifs principaux :

- Revitalisation et réappropriation de la culture
- Enseignement de l'histoire des Premières nations
- Approches unifiées de l'autodétermination
- Compétences et connaissances dans les secteurs culturel, social, politique et économique
- Habilitation des jeunes et préparation aux rôles de leadership

C'est la deuxième année du programme. La première année, qui s'est terminée en mars 2009, a donné des résultats tangibles, y compris 10 jeunes recrutés moins de trois mois après avoir terminé le programme, trois jeunes ayant poursuivi leurs études et un qui a été bénévole pour un guide spirituel.

« J'ai déjà eu des problèmes personnels. Ce programme m'aide à m'améliorer et à devenir une personne plus extravertie. J'ai appris à me respecter, à respecter la vie qui m'a été donnée et à respecter et aimer les autres. Avant, j'étais sur le point d'abandonner la vie. Maintenant, je veux vivre pleinement ma vie. »

– Participant au Programme de développement du leadership CEPS chez les jeunes.

Initiative communautaire complète

L'Initiative communautaire complète (ICC) découle d'un partenariat collectivité-gouvernement qui permet de réduire les conséquences de la toxicomanie pour les personnes et les familles afin que tous puissent accroître leur participation à l'économie de la collectivité.

Les causes de la toxicomanie, qui est liée entre autres à la colonisation et aux pensionnats, sont complexes et profondément ancrées. L'un des principaux éléments de l'ICC est la collaboration avec la collectivité dans le but d'acquérir les capacités de redécouvrir et d'acquérir à nouveau un sentiment de fierté envers l'identité personnelle, culturelle et spirituelle autochtone, surtout chez les jeunes.

L'ICC est un programme du Comité de partenariat autochtone, qui comprend des représentants des trois ordres de gouvernement, d'organisations politiques autochtones, de la collectivité autochtone, de jeunes et d'organismes philanthropiques communautaires. Lancée en 2008, l'ICC est un processus tant

d'apprentissage que de développement des collectivités.

« Le temps est venu pour nous de nous prendre en mains et d'accepter la pleine responsabilité, tant individuellement que collectivement, de définir nos propres questions de santé et d'établir nos propres voies vers la santé », a affirmé un aîné lors de la première réunion.

Au cours de 2009-2010, on a mis l'accent sur la mise en place d'une communauté de leaders aînés et de jeunes leaders qui s'engagent à collaborer afin d'établir une vision du mieux-être individuel et collectif. Les efforts ont abouti à un rassemblement des aînés et des jeunes afin d'entamer la mise en œuvre cette vision. En plus de mettre l'accent sur la prévention, l'ICC œuvre à établir des partenariats avec des intervenants qui travaillent dans le domaine de la toxicomanie. L'objectif est de multiplier les résultats pour les participants autochtones en intégrant un apprentissage spirituel et culturel.



SERVICES INTERNES

Assurer la saine gestion des ressources humaines du bureau régional du Manitoba.

Recrutement de talents :

- Un engagement ferme envers le recrutement d'employés talentueux dans la région.
- Un engagement envers le placement des étudiants dans la région. Parmi les étudiants, plus de 50 % sont autochtones.
- La région participe activement à une multitude de salons des carrières partout dans la province du Manitoba afin d'attirer toutes sortes de talents dans la région.
- Un engagement ferme à atteindre une représentation de 50 % d'Autochtones dans la région.

Perfectionnement des talents :

- La région a réalisé d'importants investissements dans le perfectionnement et l'apprentissage des employés.
- Toutes les priorités essentielles d'apprentissage ont été atteintes grâce à une vaste gamme d'initiatives d'apprentissage.

Gestion de la relève :

- La région s'est consacrée à cerner, perfectionner et maintenir les talents dans les postes clés de la région qui correspondent aux besoins et aux priorités opérationnels.

Bien-être en milieu de travail :

- L'Alliance des employés autochtones du Manitoba a tenu 30 événements de sensibilisation au sujet des Autochtones en partenariat avec le bureau régional.
- La région s'est engagée à continuer à diversifier son effectif.
- La région s'est engagée envers les valeurs d'équité, de transparence, de représentativité et d'accès.
- On a mis l'accent sur l'amélioration du moral des employés en respectant et en reconnaissant les employés et en les habilitant grâce à l'appui aux modes de communication et de gestion.



Prochaines étapes

En février 2010, le bureau régional du Manitoba d'AINC a lancé sa vision « Manitoba 2012 : En quête de l'excellence ». En 2010 2011, la région commencera la planification et les travaux nécessaires pour réaliser la vision.

Afin d'obtenir les résultats prévus d'ici 2012, la région mettra surtout l'accent sur ce qui suit :

- Éducation : améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières nations.
- Services à l'enfance et à la famille : veiller à ce que les familles et les enfants des Premières nations aient accès à un environnement sécuritaire et réconfortant.
- Mesures actives : Réduire la dépendance envers l'aide sociale pour les membres des Premières nations.
- Principe de Jordan : continuer de mettre en œuvre le principe de Jordan afin que les soins aux enfants des Premières nations qui ont des problèmes de santé se poursuivent sans retard ni interruption.
- Foyers de soins personnels : collaborer avec la province du Manitoba pour obtenir les permis de foyer de soins personnels sur les réserves afin que les personnes puissent vivre de façon autonome grâce à l'appui de leur collectivité.
- Droits fonciers issus des traités : s'acquitter des engagements en ce qui a trait aux droits fonciers issus de traités.
- Développement économique : accroître la prospérité et l'autosuffisance des personnes et des collectivités autochtones.
- Immobilisations : garantir la présence d'infrastructures adéquates afin d'appuyer des collectivités des Premières Nations saines, sûres et durables.
- Revendications : continuer à négocier, à régler et à mettre en œuvre des revendications.
- Gestion des urgences : renforcer la planification de la gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations.
- Développement communautaire : faciliter le passage à l'autosuffisance pour les collectivités.
- Politique sur les paiements de transfert : mettre en œuvre la nouvelle politique, en vue de mettre en place un régime de financement qui est plus transparent, énonce de plus strictes obligations de rendre compte et tient mieux compte du risque et des accords des bénéficiaires.



Le présent rapport a été rédigé par la Sous-section des communications du bureau régional du Manitoba d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Le coût total de ce rapport, y compris l'impression et la traduction, s'est élevé à environ 6 500 \$.

Affaires indiennes et du Nord Canada
Bureau régional du Manitoba

Bureau :
365, rue Hargrave
Pièce 200
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3A3

Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi, de 10 h à 16 h.

Demandes de renseignements généraux et publications :
Téléphone : 1-800-567-9604
Télécopieur : 1-866-817-3977
Courriel : infopubs@ainc-inac.gc.ca
Site Web : www.ainc-inac.gc.ca

